

2011/3993 - Convention avec le FIPHFP. (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 31/10/2011, p. 2305)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Ce dossier a été préparé par Marie-Odile Fondeur. Il s'agit d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. L'objectif est de nous permettre d'intégrer les personnes handicapées à la Ville de Lyon. L'ensemble des actions prévues sont indiquées dans cette convention.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette convention avec le Fonds d'insertion pour les handicapés dans la fonction publique, j'ai découvert que la Ville de Lyon n'était jusqu'ici vraiment pas un exemple dans ce domaine avec un taux d'emploi des personnes handicapées de 3,95 % des effectifs pour un taux légal de 6 % ! Taux en baisse, qui plus est. Il faudrait à la Ville recruter 155 personnes pour se conformer à la législation. En attendant, elle doit s'acquitter d'une pénalité de 610 000 euros par an.

J'espère que cette convention permettra d'être plus efficace dans l'avenir. Ce programme sera subventionné à hauteur de 3,2 M€ sur 3 ans.

De même, il y a quelques instants, nous avons voté une convention avec l'ANACT pour la prévention des risques psycho sociaux à la Ville de Lyon, celle-ci apportera une contribution de 136 800 € à la Ville qui bénéficiera aussi d'une subvention de 100 000 € pour la mise en œuvre de programmes de prévention.

Ce sont des sommes importantes en provenance de l'Etat, en période de restriction budgétaire (qui montrent que l'Etat est encore très présent au niveau des financements locaux). J'espère qu'elles seront utilisées au mieux pour combler le retard pris dans ces deux domaines si importants, par votre administration. J'ai pu mesurer sur ce sujet l'impatience des représentants du personnel de la Ville lors du dernier Comité Technique Paritaire qui ne voient pour l'instant qu'un effet de communication mais encore rien de concret.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je précise que j'interviens aux noms de trois groupes : Communiste, Europe-Ecologie/Les Verts et GAEC.

La Ville de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'égalité. Elle est un gros employeur qui compte près de 8 000 salariés. Il nous faut donc décliner nos engagements qui correspondent à nos valeurs dans nos propres ressources humaines. L'inclusion des personnes en situation de handicaps dans les services de

la Ville devient, avec l'aide de ce conventionnement avec le FIPHFP, un axe fort. Nous nous en félicitons.

Nous avons bien sûr une obligation légale d'emploi des personnes en situation de handicap. Nous souhaitons bien sûr ne plus payer de contribution si nous n'atteignons pas les 6 % d'emplois fixés par la loi. Mais -comme vous l'avez dit un jour en Conseil d'Adjoints, Monsieur le Maire- nous prenons ici surtout un engagement moral et humain qui est celui de vouloir inclure des personnes handicapées parmi nos salariés car le travail est un droit pour toute personne qui peut travailler. Une présence ainsi normalisée sur le marché du travail permet à une population en situation d'exclusion économique et sociale de reconstruire du lien, de se valoriser par son action et d'être autonome financièrement. L'emploi est un moyen essentiel de lutte contre toutes les formes d'exclusion. C'est pourquoi, il est si important que les personnes en situation de handicap soient pleinement la cible des actions positives que nous allons renforcer.

La Ville offre des emplois variés, à des niveaux variés des catégories A, B et C, ce qui est d'un grand intérêt pour les personnes handicapées.

Selon une enquête IFOP 2010, 55 % des salariés n'ayant pas de collègue handicapé pensent qu'ils auraient du mal à accomplir leur travail avec des collègues handicapés et 19 % pensent même qu'elles compliqueraient leur travail. Mais 88 % des salariés travaillant effectivement avec des personnes en situation de handicap jugent facile de travailler avec elles.

Il ne faut donc pas penser que le recrutement des personnes handicapées est une charge. Fréquenter des personnes handicapées est une possibilité d'ouverture dans une équipe, de renouveau des méthodes... Et il n'y pas toujours d'aménagement de poste à réaliser, les handicaps étant très variés et souvent invisibles.

Nous remercions les directrices et directeurs des services, et en particulier le directeur des Ressources Humaines, de leur engagement présent et à venir car pour éviter des fluctuations dans l'emploi des personnes handicapées, il faut une attention et une volonté continue et soutenue.

Nous voterons cette délibération avec une grande satisfaction. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)